

**DÉCISION SUR LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE
CONTINENTALE AFRICAINE**
Doc. Assembly/AU/4 (XXX)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport sur l'état des négociations de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) présenté par S.E. Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République du Niger et Leader désigné pour promouvoir le processus de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), et approuve les recommandations qui y sont contenues;
2. **PREND ÉGALEMENT NOTE** des résultats obtenus grâce à la conclusion des négociations sur l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale et du Protocole relatif au commerce des services de la ZLEC, à la date convenue en décembre 2017 ;
3. **DEMANDE** aux ministres du Commerce de l'Union africaine (AMOT) de conclure les négociations en cours sur le Protocole relatif au commerce des marchandises et ses annexes ainsi que le protocole relatif aux règles et procédures de règlement des différends d'ici mars 2018 ;
4. **ENCOURAGE** les États membres à se faire représenter par les ministres aux réunions des ministres africains du Commerce ;
5. **DÉCIDE** que l'instrument juridique est intitulé : Accord sur la zone de libre échange continentale africaine (ZLECAf)
6. **DÉCIDE EN OUTRE de :**
 - a. convoquer une session extraordinaire de la Conférence le 21 mars 2018, à Kigali (Rwanda) pour examiner, adopter et signer les instruments juridiques de la ZLEC et signer l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale de l'Union africaine ;
 - b. convoquer une session extraordinaire du Conseil exécutif le 19 mars 2018 à Kigali (Rwanda) pour examiner les instruments juridiques qui seront soumis à la session extraordinaire de la Conférence;
7. **DEMANDE** à la Commission de convoquer une session extraordinaire du CST sur la justice et les affaires juridiques pour examiner lesdits instruments avant le Sommet
8. **AUTORISE** le Comité des Représentants permanents (COREP) à approuver un budget supplémentaire aux fins de faciliter la tenue de la Session extraordinaire

du Conseil exécutif et de la Session extraordinaire de la Conférence, respectivement les 19 et 21 mars 2018 ;

9. **PREND NOTE** des consultations avec le Groupe des Sept pays² sur le niveau d'ambition de la libéralisation tarifaire et **ENCOURAGE** le Leader chargé de la promotion de la ZLEC à persévérer jusqu' à réalisation d'un très large consensus ;
10. **DEMANDE** à S.E.Monsieur Issoufou Mahamadou, de continuer à jouer son rôle de leader désigné et de guider les personnes éminentes des secteurs public et privé choisies par la Commission de l'Union africaine pour promouvoir la mise en place rapide de la ZLEC et **ENCOURAGE** le leader désigné à poursuivre l'excellent travail qu'il a effectué, tant dans la mise en œuvre de l'Accord sur la ZLEC, que dans le cadre des questions qui seront abordées lors de la deuxième phase du processus de négociations, notamment la concurrence, l'investissement et les droits de propriété intellectuelle ;
11. **DEMANDE ÉGALEMENT** aux États membres de l'UA d'entamer la deuxième phase de négociations et de poursuivre les activités de sensibilisation des parties prenantes à l'échelle nationale afin que tous les citoyens africains prennent pleinement conscience du processus de création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

² La République de Djibouti, la République Fédérale Démocratique d'Éthiopie, la République de Madagascar, la République de Malawi, la République du Soudan, la République de la Zambie et la République de Zimbabwe